

ECOLE MATERNELLE LA PIE SAINT MAUR DES FOSSES
PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU VENDREDI 20 MARS 2015

Etaient présents

Directrice	Mme FEVRE	Représentant Mairie	Mr DUBOIS
I.E.N	Mr ZILBERSCHLAG	DDEN (excusé)	Mr LESBATS
Enseignantes	Mme ROBERT	API	Mme MARMIER
	Mme DONNET		Mr MORAES
	Mme FRANCOIS	(Absente)	Mme JEHANNO LEROY
	Mme MESLET	(Absent)	Mr QUEST
	Mme BRETON	FCPE	Mr LESCLAUX
	Mme VIOUX		Mme AGASSE
	Mme BARVET		Mme LAHACHE
	Mme DEHONGHER		
	Mme EUGENIE	PEEP	Mme MARY
	Mme TREILLE		Mme MACHELART (suppléante Mme KLOSS)
RASED	Mme HELIER (enseignante spécialisée)		Mme BAPEAUME

- Observateur : Mme CAYOL (P.E.E.P)

- Secrétaire de séance : Mr LESCLAUX (F.C.P.E)

Rentrée scolaire 2015 : point sur les prévisions et organisation de la rentrée pour les Petites sections

Au 16 mars, il y avait 53 inscriptions en PS + 1 en GS (même chiffre que l'an passé).

Une enquête va être distribuée en avril pour être au plus près des effectifs.

Projection 2015: 75 PS/76 MS/97 GS soit 248 élèves. La Directrice indique que l'an passé il y a eu beaucoup d'inscriptions estivales.

(en attente des mesures de carte scolaire)

L'organisation de la rentrée 2015 serait conforme à celle de cette année : à savoir une rentrée échelonnée sur trois jours pour les petites sections, une rentrée dès le premier jour pour les autres sections. La date de rentrée doit être fixée courant printemps – en attente d'information.

Réunion avec les parents de PS et visite de l'école après les vacances de printemps.

LIVRET d'accueil PS / axe du projet d'école (**Une école maternelle lisible pour les nouveaux arrivants** : - Associer les parents au parcours scolaire de leur enfant, Accueillir les élèves de Petites sections) : dans le cadre d'une liaison école / famille :

- Fiche d'accueil renseignée lors de la réunion d'accueil (guide pour l'entretien avec les familles).
- Livret d'accueil PS (préconisation Mission Maternelle 94 Académie de Créteil, mis en place rentrée 214) ; objectif : rendre lisible la mission d'apprentissage de l'école maternelle/ connaître l'école et son fonctionnement / sécuriser, favoriser l'envie de venir à l'école. Donc différentes rubriques : horaires, locaux, activités ; personnalisation avec des photos (conseil de cycle).

• Fréquentation et assiduité scolaire : informations

Rappel du règlement intérieur : « **Titre 2 – Fréquentation et obligation scolaires / 2.1. Fréquentation et obligation scolaires** : L'inscription à l'école maternelle implique une fréquentation régulière nécessaire au développement de l'enfant en le préparant ainsi à recevoir les enseignements de l'école élémentaire. A défaut, l'enfant pourra être radié de la liste des inscrits et rendu aux personnes disposant de l'autorité parentale par le directeur de l'école qui aura, préalablement à sa décision, réuni l'équipe éducative prévue à l'article D 321-16 du code de l'éducation.

Les absences sont consignées, chaque demi-journée, dans un registre d'appel, tenu par le maître auquel les élèves sont confiés. »

Le samedi matin est un temps scolaire où les programmes sont appliqués ainsi que les projets pédagogiques menés dans l'école (exemple : jeux de coopération, liaisons GS/CP les samedis matins, présence du RASED). Les élèves bénéficient de 2 heures d'apprentissage, soit 72 h sur l'année. C'est un temps d'enseignement riche qu'il convient de s'approprier. Il est très important pour la continuité des apprentissages que les élèves soient présents chaque jour de la semaine scolaire. Cette présence s'inscrit dans le cadre de l'obligation d'assiduité.

Il est nécessaire d'engager une mobilisation de tous sur l'assiduité et plus particulièrement sur la fréquentation le samedi matin. A ce titre plusieurs leviers ont été utilisés : campagne d'affichage, communication aux familles via la réunion parents professeurs, rappels réglementaires via le cahier de liaisons, contrôles d'assiduité et rappels individuels (cahier de correspondance/ rendez-vous avec les familles).

Deux samedis dans l'année, sera organisée la liaison GS/CP sous la forme de rencontre sportive, la

Mme DONNET, enseignante, fait remarquer au conseil d'école que des activités de loisir ont été maintenues le samedi matin, certains élèves les fréquentent, ne viennent donc pas à l'école.

• PPMS, exercice de simulation : Présentation

Rappel : Le PPMS permet aux équipes éducatives de :

- faire face à un accident majeur en attendant l'arrivée des secours,
- être prêts à mettre en œuvre les directives des autorités.

Concernant les risques majeurs, 4 ont été recensés : Tempête, Inondation, Transport de matières dangereuses, Risques sociétaux.

Les principes d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté ont été exposés lors du conseil d'école du 3 novembre 2014. Exercice le 03 février 2015, le déclenchement pour la Pie maternelle s'est produit le matin pour une durée approximative de 35 minutes, Thème : transports de matières dangereuses.

Chacun des adultes de l'équipe enseignante a tenu le rôle qui lui était dévolu : personnes-ressource donc responsables de zone, enseignants dans chaque zone, cellule de crise. L'équipe a appliqué, stricto sensu, les consignes imposées.

Mr MORAES – A.P.I – interroge la Directrice sur la réactualisation des trousse de secours.

Il s'avère que les Directions scolaires ont été sollicitées l'an dernier pour lister les produits périmés, aucune livraison de nouveaux produits depuis. Une nouvelle liste a été demandée au mois de mars 2015 et la Mairie fera un retour après le 1^{er} avril (date de fin d'enquête).

La Directrice demande à Monsieur DUBOIS que soit notée la nécessité de livrer au plus vite les produits demandés.

• Registre de Santé et Sécurité au Travail : Présentation

Idée : Transmission du registre aux personnes compétentes pour régler certains problèmes.

Traçabilité des risques (document qui peut servir au DUER).

Nous aider à élaborer un programme d'actions de prévention.

Peut s'inscrire dans un dispositif départemental et académique (actions à déployer : exemple visite des CHSCT pour l'amélioration des conditions de travail).

Le registre doit être accessible à tout moment, c'est un outil de communication.

Cadre : Les risques sont enregistrés par le Directeur. C'est une pratique citoyenne, les fiches ne sont pas anonymes. Le Directeur de l'établissement guide la personne pour remplir sa déclaration et elle pourra à tout moment consulter la suite donnée à sa fiche. Les informations mentionnées peuvent concerner :
- un risque éventuel observé ou encouru, - un accident, un incident vu ou vécu, - un dysfonctionnement, - toute suggestion relative à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Deux exemplaires du RSST sont mis en place : le premier à destination du personnel de l'école (enseignants et personnels de service) ; un deuxième à destination des familles. Un affichage indiquera le lieu où se trouve le registre à partir du moment où le registre a été présenté au conseil d'école.

Les représentants des parents d'élèves demandent quelle suite est donnée à cette fiche ? Un calendrier est-il posé ? La Directrice informe les membres du conseil d'école que les fiches sont adressées aux autorités compétentes (ex : Mairie), aucun délai n'est imparti dans la réponse à donner.

• Liaisons dans le cycle, liaisons GS/CP : Présentation

Construire les continuités, accompagner les ruptures

Liaison PS/ Crèche d'Arromanches

Lien avec la crèche d'Arromanches – Mme DAMPIED (Directrice) - : Nous reconduisons la liaison mise en place depuis trois ans dans l'école, visite des classes de PS + temps en classe (échanges, lecture d'histoire) ; un rendez-vous est programmé le mardi 24 mars 2015 pour fixer les modalités. Une dizaine d'enfants sont concernés et la séance dure 1 heure environ. Possibilité de faire une deuxième visite.

Calendrier des liaisons GS /CP

- Rencontre sportive : 2 rencontres Jeux coopératifs en élémentaire
- samedi 21 mars 2015 à 10h00
- samedi 28 mars 2015 à 10h00
- Carnaval : Mardi 31 mars 2015, les élèves de GS ont écrit une lettre d'invitation à destination des élèves de CP pour partager le défilé costumé en élémentaire.
- Trousse : les CP viendront montrer leur matériel aux GS le vendredi 3 avril à 15h20
- Visite des GS aux CP : une lecture sera faite aux GS, qui poseront des questions aux CP + Observation d'une classe de CP (affichage, différences et continuités), observations des outils d'apprentissage (cahier / Fichier : différencier le vocabulaire), observation des systèmes de rangement de la classe (casier en GS / case au CP), observation d'un cartable : le vendredi 5 juin 2015 à 14h30 / récréation en commun : règles de la cour en élémentaire, observation des espaces (cour, toilettes) ---- récréation uniquement GS/CP + Goûter.

Chaque rencontre sera l'occasion de produire un écrit : affichage (trousse), carte d'invitation et de remerciements (carnaval), compte-rendu de visite / activité (rencontre sportive, visites des classes) sous forme de dictée à l'adulte en GS, lexique des outils et situations (appréhender le vocabulaire spécifique du fonctionnement de la classe en CP pour construire la continuité)...

Mr MORAES –A.P.I- demande quel est l'impact des nouveaux programmes applicables à la rentrée 2015 sur cette liaison. Mr l'Inspecteur souligne l'importance de considérer les liaisons de manière globale et pédagogique, l'école maternelle accompagne les élèves de grande section vers le CP sans pour autant « singer » l'élémentaire. Les enseignants de l'école maternelle ont été consultés sur les grands axes des nouveaux programmes qui seront opérationnels à la rentrée prochaine. L'école maternelle doit retrouver son identité propre.

- axe du projet d'école : Devenir piéton en GS avec la police municipale : action reconduite

Mme BAPEAUME – P.E.E.P – demande si une mise en situation par des jeux sur la dangerosité des enfants piétons est possible. La Directrice souligne que deux volets sont prévus dans les séances avec la Police municipale : une séance de découverte des dangers par le biais de lecture d'image et film pédagogique en grand groupe, et une séance en demi-groupe autour du quartier de l'école maternelle vers l'école élémentaire, occasion pour les élèves d'adapter leur comportement aux dangers observés (lecture des panneaux, analyse des dangers).

• Suivi des travaux et des demandes adressées à la Mairie :

- Stationnement devant l'école : Quelles mesures ? Quels contrôles ?

Stationnement anarchique devant l'école maternelle , mettant en danger la sécurité des enfants et rendant impossible l'adaptation du plan Vigipirate rouge alerte attentat : plusieurs appels à la police municipale (direction scolaire, parents d'élève élus), lettre à Monsieur le Député Maire, le 27 janvier ; relayé par un courrier de la FCPE ont conduit à des actions « coups de poing » : fixation de barrières VAUBAN en face de l'école, présence d'un véhicule de police municipale chaque matin pendant une semaine , verbalisation, et passage ponctuel depuis. La pratique du stationnement anarchique s'est régulé mais nous ne sommes pas à l'abri de quelques contrevenants épisodiques voire plus

Quelles sont les mesures envisagées par la municipalité ?

Mr DUBOIS nous informe :

- Gilets jaunes : 2 en phase de recrutement (soumis à une déclaration en préfecture)
- Modifications des horaires des ASVP, permettant des points de contrôles
- Aménagement du quai de la Pie : sens unique, avec un test réalisé à partir de mi-avril.
- Eventuelle mise en sens unique de la rue Mirabeau à l'étude (en attente de la réunion du mardi 24 mars)

Mr MORAES – API – souligne que la mise en sens unique risque d'engendrer des stationnements en double file.

Mme MARY – PEEP – indique que le stationnement dans la rue devra être par conséquent réaménagé avec un élargissement des trottoirs.

Mme AGASSE – FCPE – souhaite connaître le nombre de gilets jaunes qui seront affectés au groupe scolaire la Pie et à quelle intersection, elle s'interroge sur le fait que cette mesure délaisse encore une fois l'école maternelle.

- PEDT : informations sur l'élaboration du projet éducatif territorial

Réunion avec Monsieur le Maire le 13 février, le PEDT doit être rendu le 31 mars (essentiellement sur l'organisation de la semaine scolaire), il peut être corrigé durant toute sa durée, stabilité choisie en 2015/2016. Les Etats généraux se tiendront l'année prochaine : PEDT calendrier, discussion sur l'existant, envisager l'horizon post 2016.

- Mesures de la qualité de l'air : contrôle de la société ARZ MEN et qualité de l'air à l'intérieur des écoles (Décret du 2 décembre 2011)

La direction de l'enseignement a été contactée le 6 mars suite à de fortes odeurs de térébenthine (dans la cour) ; les services d'hygiène se sont déplacés vers la société ARZ MEN : celle-ci était fermée toute la semaine, l'odeur ne peut provenir de cette société. Mme MARY – P.E.E.P – indique qu'une plainte contre X peut être déposée par la Mairie, ce qui permettrait de diligenter une enquête administrative.

*** Mesure de la qualité de l'air à l'intérieur des établissements accueillant des enfants de moins de 6 ans et écoles maternelles** : décret du 2 décembre 2011, demandant au propriétaire de ces lieux de faire procéder à leurs frais à une surveillance de la qualité de l'air, mesure fixée avant le 1^{er} janvier 2015 (grenelle 2)

La Directrice souligne qu'un communiqué de presse du ministre de l'écologie Mme ROYAL du 24 septembre 2014 repousse ce calendrier (pas d'annulation) au 1^{er} janvier 2018 et même une exonération de l'obligation de mesure pour les collectivités qui s'engageront à suivre les préconisations de guide.

Mr DUBOIS indique que des travaux ont été menés en anticipation afin de favoriser un environnement

La Directrice demande à la Mairie si un calendrier des mesures est fixé, Mr DUBOIS n'en n'a pas connaissance.

- Prestataire de transport scolaire : informations

Appel d'offre de marchés publics de transport a retenu la société des cars Suzanne. Marché public terme échu tous les ans. Offre non satisfaisante mais :

- difficile de trouver une société répondant à un tel volume de cars
- cars trop petits (nécessitant la réservation en cas de sortie de plus de car, donc coût plus important) mais problème de largeur des rues.

Mr DUBOIS nous informe que seule la société des Cars Suzanne a répondu à l'appel d'offre.

La PEEP propose de fournir les coordonnées de la société Nedroma qui réalisent une partie du transport scolaire à Paris.

- Travaux effectués dans l'école : informations D.U.E.R et voiture atelier

D.U.E.R : Rédaction et demandes d'intervention

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels dans les écoles est une obligation réglementaire (art R 4121-1 code du Travail), c'est aussi un outil de pilotage (prévention). Notre DUER a été réactualisé le 20 janvier 2015, les risques recensés sont transmis au service de l'enseignement (Mme HOUEIX). Des travaux ont déjà été réalisés : cf tableau des travaux distribué, passage très régulier de la voiture atelier.

Mme MARY –PEEP – trouverait judicieux d'inscrire sur ce tableau la date de demande des travaux. La Directrice répond que le passage régulier de la voiture atelier permet une grande réactivité face aux demandes.

- **Intervenante Langue** : Madame MORTADA RANA intervient dans l'école depuis le 05 janvier 2015 à raison de 10h30 par semaine dans les classes de GS : chaque élève bénéficiant de 1h30 d'anglais par séance de 45 minutes en demi-groupe.

Mr MORAES – A.P.I. – demande si les cours qui n'ont pas été assurés seront remplacés ? Mme BAPEAUME, P.E.E.P, souligne la non équité des élèves de GS de l'école La Pie par rapport aux autres élèves de Saint-Maur. La Directrice précise que cette imprégnation Langues vivantes est offerte par la Mairie mais ne figure pas dans les programmes de maternelle. Mr l'Inspecteur précise qu'il s'agit d'une sensibilisation aux Langues vivantes, la circulaire Châtel ne les fixe pas dans les programmes officiels, une co-intervention avec les enseignants s'inscrit dans un projet de co-construction des compétences pédagogiques.

- ATSEM : informations sur les nouveaux horaires – mise en place dès le 02 mars 2015

(Suite à groupe de travail avec les ATSEM et questionnaire en fin année 2014)

- 7h30 à 11h30 (ou 12h30) et 12h30 (ou 13h30) à 17h15 les lundi, mardi, jeudi et vendredi
- 8h15 à 12h15 le samedi (attention pose d'un demi RTT un samedi sur deux) – conséquence : la moitié du personnel des ATSEM sur les écoles le samedi DONC 3 ou 4
- A noter problème du remplacement des ATSEM le samedi matin si elles sont malades...

Mr DUBOIS nous indique qu'il y a eu une revalorisation des postes d'ATSEM, et un recrutement conséquent (11 ATSEM recrutées + 5 ATSEM volantes).

Mr MORAES – A.P.I. – pose la question du nettoyage des locaux par des agents d'entretien à l'interne.

- Structures et jeux de cours : informations sur les contrôles de conformité

Structure « condamnée » depuis le 2 mars 2015, suite au passage d'un bureau de contrôle indépendant, gestion des structures de jeux a été reprise par les Espaces verts de la ville.

- le jeu est conforme mais la densité du tapis de sol ne l'ai plus (point de chute le plus haut versus la densité du tapis), raison : passage des véhicules de travaux a affaïssé le sol souple en écrasant le sable en sous couche.... Rajout de sol souple par points à mettre en œuvre
- en attendant : les maîtresses proposent du matériel...

La Directrice interroge Mr DUBOIS sur le calendrier prévu pour la réfection des sols souples ? Passage du Bureau de contrôle après les travaux ? Mr DUBOIS répond que le devis est déjà fait et qu'un bureau de contrôle passera à l'issue des travaux.

La Directrice souligne la nécessité de changer très régulièrement le ruban de protection autour de la structure condamnée, l'installation de barrières de protection serait plus adaptée.

• Coopérative et sorties scolaires de fin d'année

Bilan intermédiaire Coopérative scolaire : solde au 20 mars 2015 : 3 892,34 € (pour information, au 21 mars 2013 le solde était de 3 682,58 €)

Premier versement des familles : 5 560,00 €

RECETTES : 2 053,76 € (ventes photos : passage en une seule fois, pour information l'an dernier 2098,05€ de bénéfiques) , le deuxième versement des familles n'est pas encore comptabilisé.

DEPENSES : Cotisations OCCE : 507,50 €

Spectacle Théâtre Astral + achat de sapins + Galettes des rois + Achat de Jeux pédagogiques et coopératifs : 2 862,89 €
Carnaval de l'école à venir : 720,00 €

* Sorties pédagogiques de fin d'année :

- PS : ferme pédagogique de Cerneux (77) le mardi 26 mai 2015.
Visite et découverte de la ferme + atelier jardinage
- MS : Bergerie nationale de Rambouillet le lundi 1er juin 2015.
Visite guidée de la ferme + balade en calèche
- GS : Thoiry – parc zoologique et réserve le mardi 19 mai 2015.

Coût total des sorties : 3108,40€ soit en moyenne 11,35 € / élève (an dernier : 2 923,84 €)

Financement des déplacements en car : Participation Mairie : 9,50 €/élève soit 2 612,50 €

Reste à la charge de l'école : 1 368,40 €

Coût de la sortie par élève : 3 108,40 € + 1 368,40 € = 4 476,80 € soit 16,33 € / élève

Une participation sera demandée aux familles.

• Organisation de la Fête de fin d'année

* Date : éviter les 6, 7, 20, 21 juin (Foire aux trouvailles et salon du livre), il ne reste plus que les samedis 13 et 27 juin, après le temps scolaire.

La directrice fait remarquer au conseil d'école que la demande de réservation des locaux pour validation doit être communiquée à la Mairie avant le 15 avril.

Les enseignantes vont se concerter sur les modalités de la fête d'école. La Directrice propose aux représentants des parents d'élèves élus de fixer une réunion de travail avant mi-avril.

Les parents d'élèves FCPE et PEEP proposent en séance le samedi 13 juin à partir de 11h30.

Informations : axe du projet d'école : Solidarité/**Mise en place de parcours culturels** / - Favoriser l'ouverture culturelle : une exposition sera organisée la semaine du 4 au 9 mai 2015, valorisant les productions des élèves issues de l'inscription de l'équipe au projet départemental des boîtes à histoire 2014/2015 (Plan de lutte contre l'illettrisme). Modalités à venir.

Monsieur l'Inspecteur souligne l'implication et le travail de qualité des enseignants de l'école maternelle La Pie.

Le prochain conseil d'école se tiendra le vendredi 12 juin.

Toutes les questions de l'ordre du jour ayant été abordées, le conseil d'école ayant débuté à 18h30 s'achève à 20h25.

Secrétaire : Mr LESCLAUX (F.C.P.E)

Présidente : Madame FEVRE